



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/240
2 août 1996

Cinquantième session
Point 159 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/50/834/Add.2)]

50/240. Réforme du système interne
d'administration de la justice au
Secrétariat de l'Organisation des
Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Prend acte des rapports du Secrétaire général sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies 1/ et des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question 2/;

2. Invite la Sixième Commission à examiner en priorité, au début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, les incidences juridiques des propositions formulées par le Secrétaire général dans ses rapports sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

3. Prie la Cinquième Commission, à la lumière de ce qui précède, de revenir sur la question de la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lors de la partie principale de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

120^e séance plénière
7 juin 1996

1/ A/C.5/49/13, A/C.5/49/60 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1, et A/C.5/50/2 et Add.1.

2/ A/50/7/Add.8.